

CREATION ET FONCTIONNEMENT D'UNE ENTREPRISE DANS L'ESPACE GRAND KASAÏ

TYPE D'ENTREPRISE EN RDC

I. ENTRPRISE COMMERCIALE

1. Entreprise en nom propre : type artisan plombier par exemple, nécessitant juste une patente pour l'exercer.

2. Entreprise à personne morale

A - SARL (société à responsabilités limitées, avec un minimum de deux associés.

B - SARLU (société à responsabilités limitées à associé unique

Dans les deux catégories, le législateur a laissé aux associés la liberté de fixer le montant du capital social

C - S A (société par actions) et SAS (société par actions simplifiées)

Dans cette catégorie le minimum d'associés est également de deux, pour un montant minimal de 20.000 \$ pour le capital social à la constitution.

II. A.S.B.L. : Association à but non lucratif de type ONG - ONGD

FONCTIONNEMENT

1. La déclaration et le paiement des taxes suivantes se font le 15 du mois qui suit le paiement des rémunérations des travailleurs:

* I P R: impôt sur les revenus

* C N S S: caisse nationale de sécurité sociale

* I N P P : institut national de préparation professionnelle

* O N E M : office nationale d'emploi et la main d'oeuvre.

2. La déclaration et le paiement de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) se font le 15 du mois qui suit la réalisation du chiffre d'affaires mensuel

3 .La date limite pour le dépôt du bilan annuel à la clôture de l'exercice est fixée au 30 avril pour l'exercice clos au 31 décembre.

4. La date de paiement du tiers prévisionnel de l'impôt sur les sociétés (I S) est fixée au 30 mai

5. Le paiement de solde du paiement de l'I S est fixé au 30 novembre

6. La taxe unique destinée à la commune est à payer à la création de l'entreprise.

7. L'impôt sur le revenu locatif, représente 20% retenu sur le loyer..

8. L'impôt foncier est payé par les propriétaires des parcelles ou bâtiments..

La licence Import-export est obligatoire pour toute entreprise travaillant avec l'étranger. Elle est annuelle est renouvelable auprès du ministère du commerce extérieur.